



DECISION N° 000060 /D/CCAA/DG/PDST/COO/SPM DU 22 JAN 2024
Portant attribution du Marché passé par entente directe suivant Autorisation de gré à gré N°05094-23/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CEA4 du 09-10-2023 pour Conception, fourniture, installation de la clôture de sécurité de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen et de la clôture de sûreté de l'Aéroport International de Douala.

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la Loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;
- Vu le Décret N°2015/232 du 25 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2010/375 du 17 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;
- Vu le Décret N°2023/143 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu L'Autorisation de gré à gré N0 05094-23/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CEA4 DU 09-10-2023 ;
- Vu Le Procès-verbal de la CCCM-AI, au cours de sa session du 27 décembre 2023 ;
- Vu L'Avis de non objection de la Banque Mondiale sur le projet de marché en date du 17 janvier 2024.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}: la Société ci-dessous, est déclarée attributaire du marché susmentionné suivant les modalités ci-après :

N°	Attributaire	Objet	Montant HTVA (FCFA)	Délai d'exécution
1	COCHRANE STEEL PRODUCTS(PTY) Ltd	Conception, fourniture, installation de la clôture de sécurité de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen et de la clôture de sûreté de l'Aéroport International de Douala.	5 486 670 332	06 mois

Article 2 : le Directeur Général de ladite Société sera invité au PDST-VA pour la finalisation de son marché.

Article 3 : les dépenses relatives à l'exécution desdites prestations seront imputées sur les fonds BIRD 8650-CM.

Article 4 : la présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Copies :

- ✓ ARMP
- ✓ Président CIPM :
- ✓ Intéressé :
- ✓ Affichage :
- ✓ Chronos.

Le Directeur Général de la CCAA,



Paule ASSOUMOU KOKI